

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS « ANIMATIONS TRAIL STATION DE TRAIL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES »

Contexte et objectifs

Dans le cadre du déploiement de sa politique sportive et dans la continuité du développement de la Colline d'Élancourt, Saint-Quentin-en-Yvelines ouvrira au printemps une Station de Trail.

Ce nouvel équipement sportif structurant répond à la dynamique d'une pratique en forte croissance sur le territoire, tant en matière de fréquentation que d'attractivité. La Station de Trail de Saint-Quentin-en-Yvelines comptera une vingtaine de parcours représentant plus de 400 kilomètres de chemins, permettant de parcourir l'ensemble du territoire et de valoriser la diversité de ses espaces naturels.

Dans l'objectif d'accompagner le lancement de cette Station, de favoriser son appropriation par la population, d'en assurer la promotion et de contribuer à l'entretien et au respect des parcours, Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite s'appuyer sur l'expertise du tissu associatif local.

À ce titre, l'agglomération lance un appel à projets à destination des associations sportives du territoire, visant à proposer un programme d'animations structuré, régulier et accessible, en cohérence avec les orientations de la Station de Trail et les priorités sportives de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique du trail et des disciplines associées,
- Structurer et encadrer les usages existants,
- Développer des actions à destination de publics spécifiques (scolaires, femmes, publics éloignés de la pratique, sport-santé)
- Contribuer à la protection et à la valorisation des espaces naturels,
- S'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire du tissu associatif local.

Les lauréats

Une enveloppe est mobilisée pour soutenir les projets sélectionnés. Le montant attribué à chaque projet sera déterminé en fonction de l'analyse technique des services et soumis au **vote du Conseil Communautaire**.

Les projets retenus seront mis en avant par les **outils de communication de SQY** afin de leur offrir une visibilité optimale.

Actions attendues

Les associations sont invitées à proposer une ou plusieurs actions s'inscrivant dans les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- Animations scolaires
Encadrement de classes en semaine, sur l'ensemble du territoire, avec la mise en place de créneaux fixes d'initiation au trail, adaptés au public scolaire.
- Animations féminines
Organisation de rendez-vous 100 % féminins, ou toute autre action, visant à encourager, sécuriser et développer la pratique féminine.
- Animations sport-santé
Mise en place de séances encadrées de marche et/ou marche nordique, favorisant la reprise d'activité physique et l'entretien de la santé.
- Animations découverte du trail
Créneaux d'initiation à la pratique du trail, accessibles aux débutants et aux pratiquants occasionnels.
- Animations trail – pratique régulière
Organisation de runs collectifs encadrés, favorisant la fidélisation et la structuration d'une communauté de pratiquants.
- Animations à destination des salariés des entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines
Proposition de runs encadrés pour les salariés d'un quartier d'affaires, sur une fréquence à définir en fonction des possibilités de l'association et sur une durée minimale d'un trimestre.
- Animation Trail – Evènement
Organisation d'événements qui permettent aux saint-quentinois de pratiquer une course de trail, ou au territoire de gagner en visibilité et en attractivité, d'être reconnu en tant que terre de trail.
- Autres actions
Toute proposition innovante en cohérence avec la stratégie trail de Saint-Quentin-en-Yvelines pourra être étudiée.

Structures éligibles

Le présent appel à projets est ouvert aux associations sportives de Saint-Quentin-en-Yvelines, disposant des compétences et des qualifications nécessaires à l'encadrement des actions proposées.

Modalités de soutien

L'agglomération apportera un **soutien financier** couvrant en partie ou totalement les frais liés à la mise place des actions d'animation proposées par le Club, notamment l'encadrement des activités.

Calendrier prévisionnel

- **1^{er} Avril 2026** : mise en ligne de l'appel à projets sur <https://sqyassos.fr/>
- **30 avril 2026** : clôture de l'appel à projets
- **Mai 2026** : instruction et sélection des projets
- **Juin 2026** : présentation aux instances des Elus de SQY et Vote par le Conseil Communautaire
- **Juillet 2026 - juin 2027** : mise en œuvre des actions.

Critères d'analyse des projets

Une attention particulière sera portée aux projets qui :

- proposent des actions récurrentes et inscrites dans la durée,
- s'adressent à des publics diversifiés,
- s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement,
- contribuent à la structuration de la pratique trail sur le territoire,
- favorisent l'accessibilité, la mixité et le sport pour tous.

Engagements

En qualité d'organisateur de leurs actions, les associations sélectionnées s'engagent à :

- Assurer un encadrement qualifié des animations.
- Souscrire toute assurance nécessaire au déploiement du projet et notamment une responsabilité civile suffisante pour couvrir les aléas des activités envisagées, en particulier, en ce qui concerne les accidents corporels des participants, les dégâts matériels occasionnés aux espaces mis à disposition, aux matériels et tous autres risques.
- Assumer l'entière responsabilité de l'organisation de leurs actions.
- Assurer une évaluation des actions mises en place.
- Participer à la préservation et à la valorisation des espaces naturels utilisés en transmettant un retour d'information sur l'état des sites (entretien, dégradations éventuelles, évolution des usages, besoins identifiés en matière de gestion ou de protection).

Saint-Quentin-en-Yvelines s'engage à inscrire ces actions dans une dynamique territoriale cohérente et durable.

Les services de Saint-Quentin-en-Yvelines seront disponibles pour accompagner les associations retenues dans les différentes étapes de la mise en place des actions proposées (conception, promotion, organisation opérationnelle ...)

Modalités

Les associations sont invitées à faire parvenir un dossier selon les modalités ci-après :

- 1 - Remplir le dossier administratif sur le portail des associations accessible via ce [lien](#)
- 2 - Envoyer un descriptif du(des) projet(s) par mail à maxime.lucas@sqy.fr

Ce document devra présenter les éléments suivants :

- ✓ Nom de l'association
- ✓ Nom du projet
- ✓ Détail du projet
 - Descriptif succinct du projet
 - Objectif du projet
 - Le projet propose t'il plusieurs actions ?
 - Présentation du projet
 - Détail des actions
 - Dates
 - Descriptif de l'activité proposée ou des activités proposées
 - Déroulé et présentations des actions
 - Durée des actions
 - Public accueilli
 - Public cible (âge, niveau de pratique, ...)
 - Nombre de personnes pouvant être accueillies
 - Matériel requis
 - Encadrement
 - Descriptif de l'encadrement mis en place (nb, diplôme, ...)
 - Budget / Soutien
 - Budget de l'action (détail par nature de dépense)
 - Soutien de SQY souhaité
 - Bilan du projet
 - Critères et éléments de mesure mis en place pour évaluer la réussite du projet
 - En quoi ce projet participe à la dynamique trail global de SQY ?

L'association peut déposer documents complémentaire permettant de mieux connaître le(les) projet(s) : support de présentation, article de presse...

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTER

Maxime LUCAS

Chef de projet politique sportive et grands événements

Direction Sports et Loisirs

☎ 01 39 44 82 95 📱 07 77 16 87 21

✉ maxime.lucas@sqy.fr